



# Compte-rendu du Conseil Syndical en date du 25 mars 2024

**Délégué(e)s titulaires présent(e)s** : - MM. FARQUE Alexandre – CRAVE Bruno – STOUFF Jean-Paul - GEORGES Christophe - MARCHAL Alain

**Délégués titulaires absents ou excusés** : Mme HARZIC Emilie  
M. SORET François qui a donné procuration à M. CRAVE Bruno

Le Conseil Syndical a choisi pour secrétaire Monsieur MARCHAL Alain

Monsieur le Président remercie les délégués pour leur présence et donne lecture de l'ordre du jour.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**Délibération**

Les Délégués, placés sous la présidence de Monsieur Bruno CRAVE, Vice-Président, approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2023, comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total des sections
<b>Recettes</b>			
prévisions	1 180 215.53	785 330.32	1 965 545.85
réalisations	572 645.46	637 005.43	1 209 650.89
<b>Dépenses</b>			
prévisions	898 030 .41	785 330.32	1 683 360.73
réalisations	746 232.79	587 463.82	1 333 696.61
<b>Résultat brut de l'exercice 2023</b>	<b>-173 587.33</b>	<b>49 541.61</b>	<b>-124 045.72</b>
<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</i>	498 884.21	114 820.32	613 704.53
<i>Part affectée à l'investissement</i>			
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2023</b>	<b>325 296.88</b>	<b>164 361.93</b>	<b>489 658.81</b>
<b>Restes à réaliser 2023</b>	<b>34 319.69</b>		<b>34 319.69</b>
	<b>290 977.19</b>	<b>164 361.93</b>	<b>455 339.12</b>

## COMPTE DE GESTION 2023

### Délibération

Les Délégués, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le Compte de Gestion 2023 de Monsieur le Trésorier qui présente le même résultat que le Compte Administratif 2023,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer ce document.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

### Délibération

Le Conseil Syndical,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- **un excédent de fonctionnement de 164 361.93 €uros pour l'exercice 2023,**

**DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat en section de fonctionnement du Budget Primitif 2024.

## BUDGET PRIMITIF – ANNÉE 2024

### Délibération

Les Délégués, à l'unanimité, votent le Budget Primitif 2024, comme suit :

#### Section d'Exploitation

Dépenses 847 693.40 €

Recettes 847 693.40 €

#### Section d'Investissement

Dépenses 729 467.28 €

Recettes 729 467.28 €

## ACQUISITION D'UN VÉHICULE CITROEN BERLINGO ET CESSION D'UN VÉHICULE PEUGEOT PARTNER

### Délibération

Les Délégués, à l'unanimité :

décident de l'acquisition d'un véhicule neuf de marque Citroën :

- Berlingo Van Fourgon Blue HDI 100 S, en remplacement d'un véhicule Peugeot Partner, au prix de 24 008 € HT, soit 28 809.60 € TTC., en sus les frais divers (aménagement intérieur, ...)

La reprise du véhicule Peugeot Partner sera faite par le Garage NEDEY au prix de 4 310.47 HT, soit 5 172.56 € TTC.

## RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION

### Délibération

VU

Le code général des collectivités territoriales

La Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25

Le Président expose qu'il y a lieu de renouveler la convention avec le service de remplacement du Centre de Gestion. Pour rappel, cette convention d'adhésion a été signée pour une période de 3 ans le 01 Avril 2021 renouvelable le 01 Avril 2024 seulement après accord de l'assemblée délibérante.

Le Président demande l'autorisation au conseil syndical de signer cette nouvelle convention. Le Conseil Syndical est appelé à délibérer sur ce projet et à exercer un choix.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** la présente délibération
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment la nouvelle convention d'adhésion avec le Centre de Gestion

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### TRAVAUX

#### **Conduite Saint-Germain-le-Châtelet / Romagny-sous-Rougemont**

Une réunion aura lieu mardi 26 mars à 11 heures pour la préparation de la 1<sup>ère</sup> tranche conditionnelle – sortie Saint-Germain-le-Châtelet – Entrée Romagny-sous-Rougemont.

#### **Vérification des poteaux d'incendie et nettoyage des réservoirs**

Le nettoyage des réservoirs aura lieu en mars et avril et la vérification des poteaux d'incendie est programmée du 25 mars au 9 avril 2024.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée vers 22 h 00.